

VILLE de MONTARGIS



# COMPTE ADMINISTRATIF 2018

***Rapport de présentation  
au Conseil Municipal***



Séance du 03 Juin 2019

Mesdames, Messieurs, mes chers collègues,

Le Compte Administratif retrace les dépenses et les recettes réalisées durant l'exercice budgétaire écoulé 2018, par rapport aux autorisations votées par le Conseil Municipal.

Il est rigoureusement conforme au compte de gestion tenu par le receveur municipal.

Par ailleurs, il a permis de s'assurer que la situation financière répond bien aux règles d'équilibre budgétaire.

Il nous appartient donc de statuer sur le bilan établi par le Maire, pour l'exercice 2018.

L'examen préalable de ce compte nous donne une vision globale de son équilibre.

Ainsi, nous constatons une augmentation de nos **Dépenses réelles** par rapport à 2017.

Elles se sont élevées à .....	27 982 133 €
contre .....	24 996 117 €

Cette hausse résulte essentiellement des dépenses d'investissement.

En effet, les <b>dépenses réelles de la section d'investissement</b> s'élèvent à.....	7 146 247 €
contre .....	4 720 209 €

Quant aux <b>Recettes réelles</b> celles-ci atteignent .....	26 804 435 €
contre, l'année précédente .....	27 463 879 €

Sont intégrés aux résultats de l'exercice,

- d'une part, les **restes à réaliser** en investissement, tant en dépenses qu'en recettes soit respectivement 3 270 404 € et 1 929 586 € ;
- d'autre part, le déficit d'investissement et l'excédent de fonctionnement reportés, soit respectivement 543 271 € et 1 384 111 €.

De l'ensemble de ces opérations,  
l'excédent net réellement disponible ressort donc à .....1 495 747 €  
contre .....1 705 011 € en 2017.

Ce résultat est repris au Budget Supplémentaire 2019.

Parmi les dépenses d'investissement, il faut distinguer les **dépenses d'équipement** proprement dites et les **mouvements financiers**.

Les premières se sont élevées à 4 742 440 € ;

Les secondes correspondent essentiellement au remboursement des amortissements des emprunts réalisés qui ont atteint 2 383 643 € contre 2 451 797 € en 2017.

Pour connaître le montant de l'annuité, il convient d'ajouter les intérêts des emprunts : 445 130 € contre 464 402 € l'année précédente, ce qui porte l'annuité à 2 828 773 € contre 2 916 199 €.

#### **SYNTHÈSE DE LA DETTE :**

- Encours de la dette au 31/12/2012 : 32 277 185 € soit 2 014 € par habitant
- Encours de la dette au 31/12/2013 : 30 891 215 € soit 1 982 € par habitant
- Encours de la dette au 31/12/2014 : 27 528 614 € soit 1 779 € par habitant
- Encours de la dette au 31/12/2015 : 26 640 612 € soit 1 736 € par habitant
- Encours de la dette au 31/12/2016 : 24 633 652 € soit 1 621 € par habitant
- Encours de la dette au 31/12/2017 : 24 181 870 € soit 1 622 € par habitant
- Encours de la dette au 31/12/2018 : 22 798 198 € soit 1 502 € par habitant
- Encours prévisionnel de la dette au 31/12/2019 : 21 473 000 €, soit 1 421 € par habitant.

Moyenne de la strate = 895 € par habitant (source : DGCL – communes de 10 000 à 20 000 habitants appartenant à un groupement fiscalisé FPU – Fiscalité Professionnelle Unique) - exercice 2017.

- Taux moyen : 2,09 % au 31/12/2014
- 2,04 % au 31/05/2015
- 1,85 % au 30/04/2016
- 1,90 % au 26/04/2017
- 1,89 % au 31/05/2018
- et 1,86 % au 31/01/2019

Tous les emprunts sont en catégorie A1 selon la typologie de la Charte de bonne conduite dite « Gissler ». L'encours de la dette est totalement positionné sur le risque le plus faible : uniquement en taux fixe ou taux variable – pas de produit structuré c'est-à-dire pas d'emprunt toxique.

#### **Les dépenses d'Investissement**

Les principales opérations réalisées l'an passé, ont été les suivantes :

- Remplacement des fenêtres à l'école A. Thierry.....	392 500 €
- Création de vestiaires au stade Béraud.....	300 600 €
- Construction de l'école de voile.....	1 029 100 €
- Mise hors d'eau des transformateurs électriques.....	957 100 €
- Réfection de la passerelle près de l'école de voile .....	73 100 €
- Réhabilitation du pont du Quai du Loing.....	355 500 €
- Travaux de voirie (rue Pasteur, route de Vimory, rue Gambetta et avenue Gaillardin).....	127 200 €
- Travaux Place des Bénédictines.....	125 100 €
- Travaux d'aménagement du Faubourg d'Orléans.....	564 900 €
- Travaux d'aménagement du port Saint Roch.....	162 000 €

#### **Les recettes d'Investissement**

Celles-ci sont en diminution par rapport à 2017 : 3 009 337,25 € contre 3 693 845 €. Elles se composent principalement de :

- la dotation <u>du FC TVA</u> .....	242 252 €
contre 430 700 € en 2017 ;	
- les subventions .....	1 104 976 €
- les emprunts.....	1 000 000 €

A noter par ailleurs, la dotation pour amortissements qui constitue une opération d'ordre, mais aussi l'autofinancement brut : 538 711 €.

En examinant à présent les **Charges réelles de Fonctionnement** liées à l'exploitation des services, nous pouvons observer une hausse du volume des dépenses qui atteint 20 835 886 € contre 20 275 908 € en 2017 (+ 2,76 %). Cette augmentation est principalement due à des dépenses exceptionnelles.

Parmi les dépenses obligatoires, les Frais financiers comprennent essentiellement les intérêts des emprunts ; ils s'élèvent à 445 130 € contre 464 402 € en 2017 (- 4,15 %).

Les **Frais de personnel** s'élèvent à 11 203 573 € contre 11 613 539 € en 2017 (- 3,53 %). Ces montants tiennent compte des recettes perçues qui viennent en atténuation des charges, comme les indemnités journalières versées par les assurances.

S'agissant des autres charges de fonctionnement, celles-ci concernent les services suivants :

**Services généraux**, 4 014 632 € contre 3 917 952 € (+ 2,47 %).

Il s'agit des dépenses inhérentes au fonctionnement de l'administration et des services techniques. L'augmentation des dépenses est essentiellement liée à la prime d'assurance « Dommages aux Biens » (163 821 € en 2018 contre 44 402 € en 2017).

**Police Municipale**, 902 411 € contre 893 612 € (+ 0,98 %), dont 804 655 € de frais de personnel.

**Enseignement**, 2 895 004 € contre 2 886 069 € (+ 0,31 %).

**Culture**, 1 801 260 € contre 1 800 683 € (+ 0,03 %).

Ce chapitre concerne principalement le Conservatoire de musique et de danse : 1 281 850 € contre 1 332 066 € ; en déduisant les recettes, soit 309 191 €, les charges nettes ressortent à 972 659 € contre 1 040 545 € en 2017.

**Sport et Jeunesse**, 3 134 248 € contre 2 784 445 € (+ 349 803 €) (+ 12,56 %).

Cette forte augmentation des dépenses est due à une écriture comptable d'annulation de titres de recettes d'un montant total de 404 489 € correspondant aux acomptes sur l'indemnité de sinistre de l'école de voile perçus en 2015 et 2016.

Les dépenses de la piscine du Lac ont atteint 719 981 € contre 679 497 € (un avoir de 62 000 € avait été déduit des factures d'eau en 2017). Les recettes se sont élevées à 135 206 € ; les dépenses nettes ressortent donc à 584 775 €.

**Interventions sociales et santé**, 829 342 € contre 842 974 € (- 1,62 %)

La subvention allouée au CCAS d'un montant de 575 000 € en 2018, constitue la principale dépense.

Ce chapitre englobe également le service Citoyenneté et vivre ensemble, dépenses 2018 : 154 794 € (- 7,30 %). Les frais de personnel sont en baisse car un contrat n'a pas été renouvelé.

**Familles – crèches – personnes âgées**, 2 199 389 € contre 2 218 116 € (- 0,84 %)

Les principales dépenses concernent les deux centres multi-accueil.

Les dépenses de fonctionnement de ces deux établissements ont atteint 1 485 165 € contre 1 452 002 € (+ 2,28 %). Si l'on déduit les recettes, soit 797 591 €, le coût net ressort à 687 574 € contre 550 855 € en 2017. Les recettes de 2017 comportaient une subvention exceptionnelle de la CAF de 66 000 € attribuée au centre multi accueil Dom Père pour les dommages causés par la crue.

**Aménagements urbains – voirie – environnement**, 4 165 200 € contre 4 075 820 € (+ 2,19 %).

On distingue notamment :

- la voirie proprement dite : 1 390 661 € contre 1 523 640 € (- 8,73 %).

- Les espaces verts : 1 643 082 € contre 1 605 508 € (+ 2,34 %).

- le service Développement durable – Agenda 21 : 105 671 € contre 116 839 € (- 9,56 %). En 2017 ont été réalisés un inventaire de la biodiversité (1<sup>er</sup> acompte de 12 500 €) subventionné à 80 % par la Région et la remise en état du platelage au Prieuré suite aux inondations (11 712 €) subventionnée à 50 % par l'Agence de l'Eau Seine Normandie. En 2018 est imputé le solde de l'inventaire de la biodiversité (12 500 €).

**Action économique, 370 724 € contre 324 022 € dont :**

- Foire de Printemps : 106 059 € contre 98 038 € (+ 8,18 %)
- Les marchés : 81 116 € contre 87 386 € (- 7,18 %)
- Le port de plaisance : 41 889 € contre 40 927 € (+ 2,35 %)

Les recettes du port sont passées de 46 385 € à 34 139 € en 2018 (- 26,40 %).

### **Les recettes réelles de fonctionnement**

On distingue : le produit des Impositions directes 10 117 594 € contre 10 014 299 € (+ 1,03 %) soit 42,52 % des recettes réelles de fonctionnement ; à titre indicatif, la moyenne de la strate dans les comptes administratifs 2017 est de 41,27 %.

Les Dotations de l'Etat, dont la Dotation Forfaitaire de 4 382 112 € contre 4 371 564 € en 2017 (+ 10 548 €), représentent à elles seules 29,04 % des recettes réelles de fonctionnement, à comparer avec un ratio de 13,30 % dans les communes de même strate.

Outre les recettes fiscales, il convient de noter le versement, par l'A.M.E. de l'attribution de compensation qui s'est élevée à 283 818 € et de la dotation de solidarité : 346 396 €.

À ces recettes, s'ajoute le FCTVA sur les dépenses d'entretien des bâtiments publics et de la voirie payées en 2017 d'un montant de 48 789 €.

### **L'épargne brute**

L'épargne brute (ou CAF Brute : Capacité d'AutoFinancement Brute) correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Elle est affectée notamment au remboursement de la dette.

Au 31/12/2018, la CAF Brute s'élève à 2 576 740 € hors éléments exceptionnels. Le remboursement en capital de la dette étant de 2 383 643 €, la CAF Nette est de 193 097 €.  
Le montant de la CAF brute est directement impacté par les opérations comptables liées au sinistre de l'école de voile décrites ci-dessus.

### **La capacité de désendettement**

Ce ratio est défini comme le rapport entre l'encours de la dette et la Capacité d'AutoFinancement brute, exprimé en nombre d'années.

Au 31 décembre 2018 :  $\frac{\text{Encours de la dette}}{\text{CAF Brute}} = \frac{22\,798\,198}{2\,576\,740} = 8,85 \text{ ans}$

*(Le plafond national inscrit dans la Loi de Programmation des Finances Publiques 2018-2022 pour les communes est de 12 ans).*

Tels sont les éléments et les résultats du compte administratif 2018 qu'il vous est demandé d'adopter.

